

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 25 juin 2020**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 19 juin 2020  
Date d'affichage : 26 juin 2020  
Date de transmission : 26 juin 2020

Ordre du jour :

- Création et modification de postes
- DPU
- Tirage au sort des jurés d'assises

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 19 juin 2020  
Date d'affichage : 26 juin 2020  
Date de transmission : 26 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Nathalie THIEBAUD, Christian SYBILLE, Aurélie VIAUD-FORTUN, adjoints ;

Véronique LEFEBVRE, Lionel CISSE, Patricia TESSIER, Marinette GOULU, Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Karine PÉAN, Mégane BOUVET, Jean-Joachim BELLESSORT, Charlène BOUILLY, Sophie POURCEAU, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Michel GONNET, Philippe DERENNES

***Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification***

**Séance du 25 juin 2020**

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 20.5H/SEMAINE A  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire après la classe à la suite du départ en retraite d'un agent et du réaménagement d'un service.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à non complet, soit 20.5h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**DECIDE, à l'unanimité**

- D'approuver cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 27H/SEMAINE  
A 29H/SEMAINE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**Séance du 25 juin 2020**

Considérant que la saisine du Comité Technique n'est pas obligatoire étant donné que le poste ne sera pas augmenté de plus de 10%,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent de 27h par semaine en raison d'une réorganisation des services liée à la démission d'un agent et au départ en retraite d'un autre.

Après avoir entendu l'adjointe en charge des affaires périscolaires dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 27h par semaine à 29h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De charger Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DE L'ÉGLISE – 42 GRANDE RUE**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue de l'église et 42 Grande Rue, parcelle cadastrée section AC n° 218, AD n°440 et AD n° 445 pour 784 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien

**JURÉS D'ASSISES 2021**

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2021.

Ont été désignés :

- Mme Delphine AUGERAUD,
- M. Jimmy BIDON,
- M. Jean BEAUGER,

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 25 juin 2020**